

107. 136.9

I
PL/SD

9604

le 28 septembre 1951.

Monsieur,

Les Représentants allemands à l'Assemblée Consultative nous ont en effet remis, le 28 août 1950, votre projet d'hymne européen.

La question d'un hymne n'ayant pas été soulevée officiellement jusqu'à présent, nous avons estimé devoir joindre votre intéressant envoi à d'autres projets qui nous sont parvenus à différentes époques afin de constituer un dossier qui, en temps opportun, pourrait être soumis à l'Assemblée Consultative.

Lorsque notamment le problème du drapeau européen aura été résolu, nous verrons s'il est opportun de soulever la question de l'hymne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Paul M.G. LEVY
Directeur de l'Information

Dr. Hans Horben
Mainkofen b. Deggendorf
1. Bayern
(Allemagne)